



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ISLETTES DU MARDI 21 JUILLET 2020 A 18H30

L'an deux vingt, le 21 juillet à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. Ludovic POCHON, Maire

Présents :

Mme FICHAUX Magali, M. GEHIN Xavier, M. HENRION Frédéric, M. HURLAIN Francis, M. HURLAIN JérémY, Mme IANNANTUONO Mélinda, M. LAGRUTTA Nicolas, M. MOURLET Thibault, Mme OTHELET Myriam's, Mme PECHEUX Aurore, M. POCHON Ludovic, M. PRUVOST Jean-Claude.

Était excusées et ont donné procurations :

Mme LEBRUN DOMINIQUE donne pouvoir à M. POCHON Ludovic
Mme VAROQUIE Blandine donne pouvoir à M. POCHON Ludovic
Mme SAUPIQUE Marie-Agnès donne pouvoir à Mme PECHEUX Aurore

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 : (Vote)**
2. **Extension électrique en zone urbaine : (délibération)**
3. **Présentation documents vie Associative :**
Comité consultatif
4. **Constitution de la liste "Commission Impôts Directs : (Vote et délibération)**
5. **Présentation des différents points en cours à venir :**
6. **Proposition d'achat d'un défibrillateur et maintenance : (délibération)**
7. **Information sur des locataires en difficultés : (huis clos)**
8. **Questions diverses :**

Madame IANNANTUONO Mélinda est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 03 juillet 2020 :

OUI : 15

ABS : 0

NON : 0



2. Extension électrique en zone urbaine :

Monsieur le Maire informe le conseil que pour la délivrance de permis de construire pour les parcelles AD 209 à 213 situés Chemin du Roy une extension du réseau électrique est nécessaire. De plus ces terrains sont situés en zone U, la commune se doit de les raccorder au réseau. Cette extension aurait un coût pour la commune d'environ 5.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet d'extension du réseau électrique et autorise le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

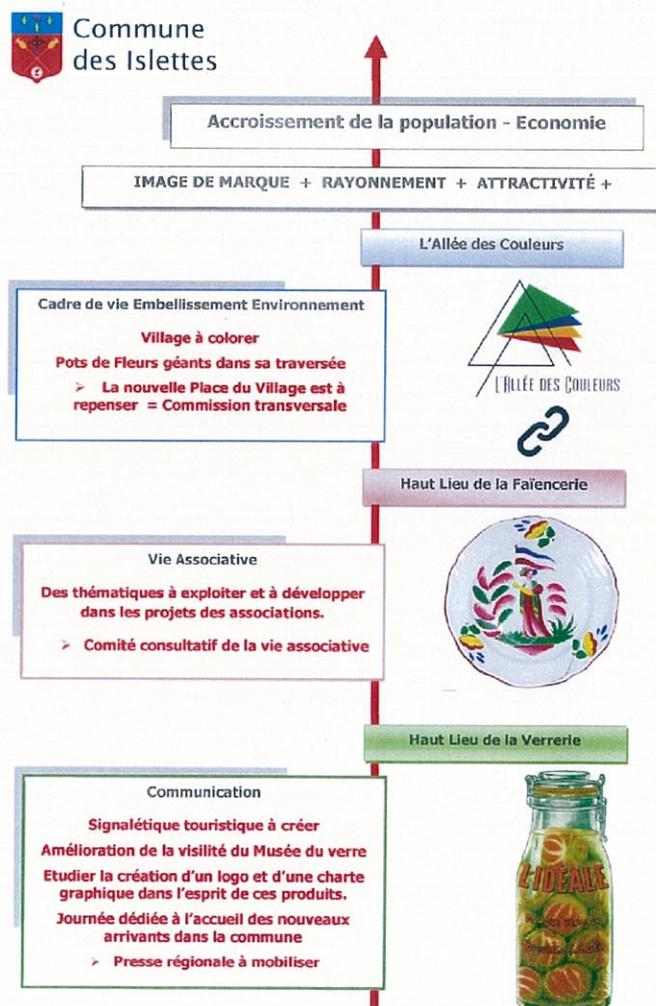
Projet adopté à l'unanimité



3. Présentation documents vie Associative :

Comité consultatif

Objectif : faire connaître Les Islettes





4. Constitution de la liste "Commission Impôts Directs :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, autorise le Maire à établir une liste de 24 noms qui seront tirés au sort avec l'aide du logiciel COSOLUCE selon les critères énumérés ci-dessus.



5. Présentation des différents points en cours et à venir :

QUOI	OU	QUI	COMMENT	QUAND	
Marquage PMR	Espace Jeux	VDBI		Juil	FAIT
Réfection Caniveaux	Rue de la Gare	JP & R		Oct	
Rotovatore	Stade	JP & R		Sept	
Rotovatore	Terrain de Jeux	JP & R		Sept	
Rotovatore	Parking Les Senades	JP & R		Sept	
Arbre à couper	Chemin de la Noue	Ext		Juil	
Protection cheminées Chouca	Mairie	Ext			
Retirer Croix cimetièrre	Cimetièrre	Ext	Telescopique	Sept	
Croix cimetièrre Socle	Cimetièrre	JP & R		Sept	
Barrière fixe	Terrain de Foot	Ext			
Arbre à couper	Rue Neuve	JP & R		Oct	
Plaque d'égouts	Rue des Prés	JP & R		Oct	
Etanchéité terrasse	Mairie	JP & R		Juil	
Prix location salles	Clermont, Le Neufour, Futeau	M Fée		Juil	
Grossiste Répulsif Raticide		M Fée		Juil	
Courrier VMC		Florence		Juil	

6. Proposition d'achat d'un défibrillateur et maintenance :

7. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une commande groupée avec la Communauté de Communes Centre Argonne pour l'achat d'un deuxième défibrillateur.

8. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

9. 11 POUR et 4 ABSTENTIONS

10. **Décide** de participer au groupement de commande d'achat d'un défibrillateur cardiaque que propose la Communauté de Communes Centre Argonne pour un montant de 1.800 € TTC avec installation comprise,
11. **Décide** de prendre un contrat de maintenance pour ce nouvel appareil ainsi que pour l'ancien,
12. **Autorise** M. le Maire à signer les bons de commande et toutes les pièces afférentes à ce dossier,
13. L'emplacement reste à définir, M. le Maire doit demander l'avis du médecin de la commune, mais il est essentiel qu'il soit à disposition de tous donc en extérieur sous abri.

14. **Information sur des locataires en difficultés : (huis clos)**

15. **Questions diverses :**

Le Maire demande si les membres du conseil municipal ont d'autres questions.
En l'absence de celles-ci, la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de Séance
Mélinda IANNANTUONO

